

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE GENEVOISE

- analyse de la mise en oeuvre -

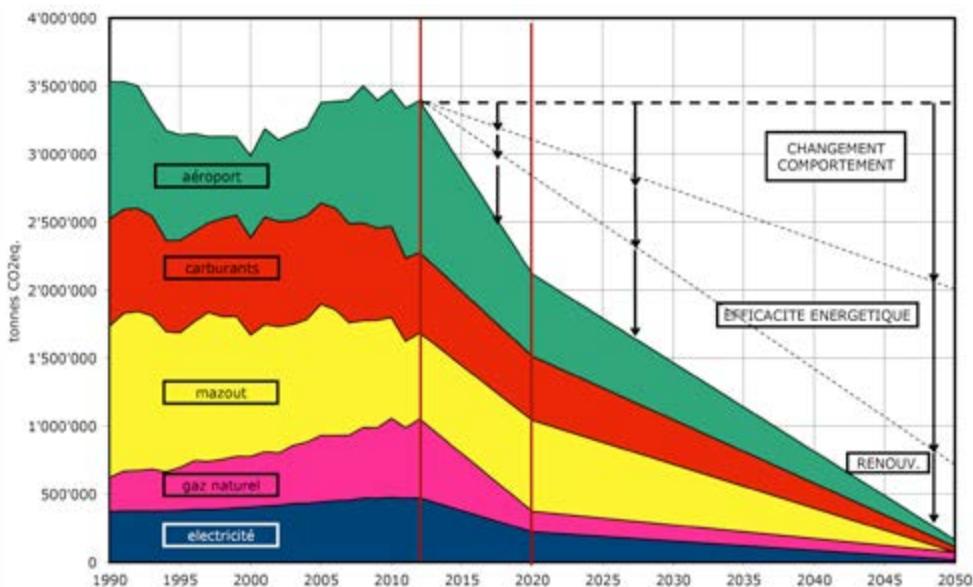
CONTEXTE :

En l'an 2009, et en 2011 Noé21 a édité deux brochures très instructives et complètes, qui montrent l'ampleur de l'effort à faire pour respecter les recommandations du GIEC, et le décalage, l'inadéquation des politiques actuelles : dans son étude, Noé21 a examiné l'ensemble de la politique climatique, y compris le kérosène, en vert ci-contre, bien que le protocole de Kyoto, et la loi sur le CO₂, ne le prennent pas en compte :

Les deux premiers plans climat nous ont permis d'identifier ce qui doit être fait. Ils ont aussi enclenché d'autres études, comme par exemple l'étude CEPIC sur les rénovations des bâtiments, et l'étude Bâti65 sur le financement de ces rénovations.

En rendant public tous les deux ans un rapport critique sur la politique cantonale, Noé21 espère pousser celle-ci à plus de franchise et plus d'efficacité.

Le tournant énergétique initié par la Confédération suite à Fukushima a inspiré des conceptions fédérales et cantonales pour la gestion des problèmes climatiques. Aucune,



pourtant, n'est à la hauteur de ce qu'il faudrait pour tenir compte des recommandations du GIEC.

OBJECTIFS DU PROJET :

Continuer les efforts déjà commencés, rédiger tous les deux ans un plan climat, qui inclurait les nouvelles solutions proposées par Noé21 au cours du temps.

DURÉE DU PROJET :

40% pendant 3 mois/an, avec un suivi sur 3 ans

PLAN CLIMAT CANTONAL

15 mesures prioritaires pour que Genève fasse partie de la solution

Assainir les bâtiments, contenir la mobilité, réduire le trafic aérien, réduire la demande énergétique et développer les renouvelables

1. Adoption dès 2010 d'un plan climat cantonal qui fixe des objectifs et des mesures de réduction des émissions de CO₂ conformes aux recommandations du GIEC : c'est-à-dire une réduction de 40% d'ici à 2020 et de 95% d'ici à 2050.
2. Investissement d'au moins un milliard par an dans la rénovation énergétique des bâtiments existants, afin d'assainir plus de la moitié du parc immobilier d'ici à 2020, avec négociation de la clef de répartition entre l'Etat, les propriétaires et les locataires.
3. Généralisation de la norme *Minergie P-Eco* pour toute nouvelle construction sur le territoire cantonal.
4. Basculement intégral des énergies fossiles aux énergies renouvelables pour le chauffage résiduel des bâtiments rénovés et des nouvelles constructions.
5. Création de « zones à faibles émissions polluantes » incluant des normes drastiques sur le CO₂. Ces normes doivent aboutir à l'interdiction de circuler dans la zone du centre-ville pour les véhicules émettant plus de 250g CO₂/km.
6. Réduction progressive de l'offre de stationnement public et privé au centre-ville et augmentation du prix des parkings.
7. Augmentation progressive de l'impôt automobile avec une pondération en fonction des émissions de CO₂, et non plus du poids.

BUDGET : Total 24'610.- CHF/an

- Soit un 1 salaire à 40% pendant 3 mois (14'400 CHF/an) pour l'organisateur du plan
- 7'000 CHF/an pour l'impression des documents, et la promotion du Plan climat cantonal (conférences de presse, séances d'information...).

RESPONSABLE DE PROJET :

Chaïm Nissim,
cnissim@iprolink.ch
+41 22 329 51 36

